



Conseil de sécurité

Soixante-huitième année

6966^e séance

Mardi 14 mai 2013, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Menan (Togo)
<i>Membres :</i>	Argentine M ^{me} Perceval
	Australie M ^{me} King
	Azerbaïdjan M. Mehdiyev
	Chine M. Wang Min
	États-Unis d'Amérique M ^{me} DiCarlo
	Fédération de Russie M. Iliichev
	France M. Briens
	Guatemala M. Rosenthal
	Luxembourg M ^{me} Lucas
	Maroc M. Loulichki
	Pakistan M. Masood Khan
	République de Corée M. Sul Kyung-hoon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord M. Tatham
	Rwanda M. Nduhungirehe

Ordre du Jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général (S/2013/263)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

13-33223 (F)



Document adapté



Merci de recycler



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 3 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2013/263)

Le Président : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S.E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2013/263, qui contient une lettre datée du 3 mai 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le quarante-troisième rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (parle en anglais) : Je voudrais tout d'abord remercier les membres du Conseil de sécurité de leur appui sans faille et de l'attention qu'ils continuent d'accorder à la Bosnie-Herzégovine.

La question de la Bosnie-Herzégovine ne revêt heureusement pas les mêmes dimensions immédiates en termes de sécurité que les autres questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Mais je suis sûr que le Conseil conviendra avec moi que ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine a une résonance bien au-delà de ses frontières. La Bosnie-Herzégovine est un pays qui, à bien des égards, en est venu à symboliser notre détermination et notre recherche communes de donner naissance à un continent européen intégré et ancré durablement dans la paix, la stabilité, la prospérité et la

tolérance. Alors que nous nous efforçons de concrétiser cette vision, nous devons, bien entendu, être fiers des progrès qui ont été réalisés en Bosnie-Herzégovine après les terribles conflits des années 90. Mais nous devons également reconnaître que le travail n'est pas encore terminé et que notre engagement demeure essentiel si nous voulons préserver les progrès réalisés jusqu'à ici et les mettre à profit pour atteindre notre objectif commun.

Je regrette d'informer le Conseil que, durant les six mois qui se sont écoulés depuis la publication de mon précédent rapport (S/2012/813), les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine ont continué de décevoir les citoyens du pays et n'ont pas répondu aux attentes pourtant limitées de la communauté internationale. En conséquence, le pays a encore pris davantage de retard par rapport à ses voisins de la région. Les relations entre la Serbie et le Kosovo se normalisent après l'accord historique négocié par la responsable de la politique étrangère de l'Union européenne, la baronne Catherine Ashton, et la Serbie semble prête à entreprendre des négociations en vue de son adhésion à l'Union européenne.

La Croatie n'est maintenant qu'à sept semaines de devenir membre à part entière, ayant servi de brillant exemple à d'autres pays de la région de ce que l'on peut accomplir par le biais de réformes. Les progrès du Monténégro sont également impressionnants. La région progresse et, dans sept semaines, la Bosnie-Herzégovine aura 1 000 kilomètres de frontières communes avec l'Union européenne.

Pendant ce temps, malheureusement, la Bosnie-Herzégovine stagne. Année après année, elle est desservie par ses dirigeants politiques, qui continuent de ne pas atteindre les compromis raisonnables qui s'avèrent nécessaires pour répondre aux conditions de l'intégration euro-atlantique et pour relever les défis socioéconomiques très graves qu'affronte le pays – tout cela en dépit de l'engagement fort généreux, progressif et renforcé de l'Union européenne sur le terrain. Je tiens à mentionner en particulier les efforts inlassables déployés par le Représentant spécial de l'Union européenne, M. Peter Sørensen.

La triste réalité de la politique bosnienne est réapparue de nouveau en avril, lorsque les dirigeants du pays n'ont pas réussi à parvenir à un accord sur la mise en œuvre d'une décision clef de la Cour européenne des droits de l'homme qui aurait débloqué l'étape suivante du processus d'intégration européenne. À cet égard, je voudrais demander aux dirigeants politiques ce qui

aurait dû être le plus facile à résoudre : la mise en œuvre de la décision dans l'affaire *Sejdić-Finci*, ou le problème historique entre la Serbie et le Kosovo?

Une dynamique similaire a opéré au cours des deux dernières années concernant les aspirations du pays vis-à-vis de l'OTAN, pour lesquelles peu de progrès concrets ont été accomplis s'agissant de l'enregistrement des avoirs militaires au nom de l'État, et de l'obligation de débloquent l'accès du pays au plan d'action pour l'adhésion à l'Alliance. Ces deux tâches sont simples et directes, n'entraînent que peu ou pas de coûts matériels et peuvent être menées à bien en quelques jours avec un minimum de courage politique et en comprenant que parvenir à des compromis raisonnables grâce au dialogue politique est une situation où toutes les parties prenantes sont gagnantes. Cependant, une vision politique à somme nulle persiste sans relâche année après année.

Cette approche doit changer, et doit changer maintenant afin que les 16 prochains mois ne soient pas perdus en une campagne électorale improductive.

Avant d'examiner les grandes lignes de l'évolution politique des six derniers mois dans la perspective de mon mandat, je tiens à préciser de manière claire que la raison fondamentale pour laquelle le pays continue d'être à la traîne par rapport à ses voisins est que les élus et les partis politiques continuent de faire passer leurs étroits intérêts personnels et de parti avant les intérêts des citoyens et du pays dans son ensemble.

Le fait que l'attraction des processus d'intégration euro-atlantique n'a jusqu'ici pas été assez forte pour remédier à cette situation doit nous inquiéter tous et nous inciter à réfléchir sérieusement aux éléments qui permettent de faire avancer notre stratégie commune.

S'agissant maintenant des faits politiques survenus ces six derniers mois, c'est l'aggravation de la crise politique et constitutionnelle de la Fédération, liée à la formation d'une nouvelle majorité parlementaire au sein de cette entité, qui a dominé la scène. Bien qu'elle forme la majorité, la nouvelle coalition, qui a certainement le droit de chercher légitimement à remanier le gouvernement, n'a pas été en mesure de renverser le gouvernement en place, et certains partis ont recouru à des mécanismes de blocage constitutionnels conçus en fait pour protéger le droit qu'ont les peuples constitutifs de bloquer l'adoption d'une motion de censure. La crise est encore aggravée par le fait que l'institution chargée de résoudre le blocage, nommée Groupe pour

la protection de l'intérêt national essentiel qui relève de la Cour constitutionnelle fédérale, n'est pas en état de fonctionner du fait que les autorités compétentes n'ont pas réussi à nommer, depuis quatre ans et demi, les juges du Groupe qui font encore défaut.

Comme si cette évolution ne distrayait pas assez gravement des difficultés pressantes auxquelles sont confrontées les autorités de la Fédération, le Président de la Fédération a été arrêté le 26 avril et reste en détention.

Le remaniement sans heurts du Gouvernement de la Republika Srpska, en mars, contraste fortement avec la situation qui prévaut dans la Fédération. La coalition au pouvoir en Republika Srpska a élu un nouveau Premier Ministre et remplacé un certain nombre de ministres, apparemment en réponse à l'aggravation de la situation économique, qui a provoqué des grèves dans le secteur public. Contrairement au Gouvernement de la Fédération, celui de la Republika Srpska a continué de se réunir régulièrement dans le souci de relever les nombreux défis économiques et sociaux auxquels il est confronté.

Toutefois, du point de vue du mandat qui m'a été confié au titre de l'Accord de paix de Dayton et reflété dans les résolutions successives du Conseil de sécurité, je reste vivement préoccupé par les défis radicaux lancés à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de l'État de Bosnie-Herzégovine par certains représentants de la Republika Srpska, notamment le Président de l'entité, Dodik. Il y a six mois, j'ai signalé que la recommandation de plus en plus insistante de dissoudre la Bosnie-Herzégovine de la part de représentants de la Republika Srpska était un problème qui mérite une attention particulière de la part de la communauté internationale. Mon jugement à cet égard n'a pas changé. Les déclarations faites et les mesures prises au cours de la période considérée, dont la liste figure dans mon rapport, représentent à mon sens une continuation de cette inquiétante politique.

Le mois dernier seulement et il y a encore quelques jours, le Président de la Republika Srpska a affirmé que la Bosnie-Herzégovine « n'avait absolument aucune chance de survivre » et dépeint la Bosnie-Herzégovine comme « un malade prêt à rendre l'âme, à qui la communauté internationale jette des capsules d'oxygène en affirmant qu'il doit rester en vie ».

Il ne s'agit que de l'une des nombreuses déclarations de ce genre citées dans mon rapport, et

elles se sont poursuivies après la fin de la période à l'examen. Symboliques aussi de la politique rétrograde qui continue de dominer, les déclarations niant qu'un génocide ait été commis à Srebrenica se sont aussi poursuivies.

Contraste saisissant, le Président de la Serbie, Tomislav Nikolić, le Premier Ministre Dačić et le Vice-Premier Ministre Aleksandar Vučić, exprimant les sentiments des autorités de Belgrade, ont au cours de ces dernières semaines fait montre de la sorte de leadership politique digne des plus grands éloges. Lorsque le Président Nikolić s'est excusé explicitement pour Srebrenica et les autres crimes de guerre commis par des individus au nom de l'État et du peuple serbes, il a fait un pas courageux vers la réconciliation régionale qui, s'il y est donné suite, pourrait ouvrir la voie à d'autres améliorations dans les relations entre Sarajevo et Belgrade.

Il convient aussi de noter qu'à l'initiative de la Turquie, une rencontre a lieu aujourd'hui entre les Présidents de la Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Turquie. Le Ministre des affaires étrangères Ahmet Davutoğlu s'est rendu en personne à Sarajevo la semaine dernière pour préparer cette rencontre historique. Ces efforts sont extrêmement importants non seulement pour la coopération régionale, mais aussi pour la réconciliation régionale. Bien évidemment, ils jouissent de mon plein appui.

D'une manière générale, je reste préoccupé par cette tendance au mépris pour l'état de droit qui est apparue au cours des deux dernières années, tout particulièrement dans la Fédération. Pour cette raison, j'ai soumis au Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix un rapport spécial sur l'état de droit en Bosnie-Herzégovine. L'incapacité actuelle des institutions locales à mettre en œuvre l'arrêt de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine de novembre 2010 concernant le système électoral de Mostar en est un bon exemple et constitue une violation de l'Accord de paix, qui stipule que les décisions de la Cour sont sans appel et contraignantes. Le résultat est que les résidents de Mostar n'ont pas pu voter lors des élections locales de 2012. Les deux plus grands partis de Mostar portent la responsabilité de cet échec à parvenir à un accord et j'attends de ces deux partis qu'ils commencent à faire des compromis. Ce qui n'a peut-être rien d'étonnant étant donné le climat général, les autorités de Bosnie-Herzégovine n'ont pas réussi encore une fois à avancer sur les objectifs suprêmes fixés par

le Comité directeur du Conseil de la mise en œuvre de la paix comme conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises. J'ai déjà évoqué quelques aspects positifs s'agissant de la Republika Srpska. En outre, le Conseil des ministres, qui a subi un remaniement en novembre, s'est réuni régulièrement. Le budget de l'État pour 2013 a été adopté dans les délais, pour la première fois en deux ans. En général, pourtant, les coalitions au niveau de l'État n'ont pas été en mesure d'accomplir les progrès si nécessaires sur le front législatif.

Une situation stable sur le plan de la sécurité est le point de départ pour tout le reste et, de par leur présence continue, les missions militaires de l'Union européenne et de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine ont toutes deux continué à rassurer les citoyens que le pays reste sécurisé et sûr, malgré la difficile situation politique et à un moment où les premiers rôles politiques ont mis en question l'avenir du pays à maintes reprises et publiquement. Anticipant les délibérations du Conseil de sécurité en novembre, je voudrais saisir cette occasion pour dire ma profonde conviction que la présence de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de son mandat actuel est essentielle pour appuyer les efforts en cours de la communauté internationale, ainsi que pour renforcer ma capacité à remplir mon mandat civil.

Les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine et les partis qu'ils représentent se retrouvent face à un choix qui s'avère chaque jour de plus en plus difficile. Il n'y a plus place à d'autres excuses et ils ne peuvent plus fuir leurs responsabilités. Le choix est simple. Ils peuvent réussir ensemble ou faillir ensemble. Je les connais tous. Je sais qu'ils sont capables de faire bien mieux et je leur demande, de cette prestigieuse salle, de faire preuve du courage nécessaire pour atteindre les bons compromis qui permettront au pays d'aller de l'avant.

Pour notre part, il nous faut continuer à aider ceux qui, en Bosnie-Herzégovine, veulent que le pays avance, tout en tenant ferme contre ceux qui cherchent à rouvrir les plaies du passé. La Bosnie-Herzégovine ne peut aller de l'avant que si elle regarde en avant, pas en arrière. Par conséquent, j'espère que lorsque je présenterai un rapport au Conseil dans six mois nous pourrons espérer que 2014 sera une année de progrès et non pas de crise encore plus grave. Pour la Bosnie-Herzégovine, il nous faut non seulement l'attention continue de la

communauté internationale, mais aussi de la patience et une approche à long terme. De nouvelles générations arrivent et sont prêtes à se dévouer pour ce merveilleux pays.

Le Président : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil.

M. Loulichki (Maroc) : Je suis particulièrement pénétré par le privilège de parler en premier lieu sur la thématique à l'ordre du jour, je le suis d'autant plus que j'ai vécu dans ce pays quelques années. J'ai vu la population de ce pays souffrir. J'ai vu la population de ce pays reprendre espoir et confiance, et j'ai vu, immédiatement après le choc de la guerre et la destruction qui en a résulté, un pays plein des vertus de l'oubli, de la tolérance et de l'espoir en la vie.

Je voudrais remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour la présentation du rapport biennuel sur la situation dans ce pays (S/2013/263, annexe). L'impression générale qui se dégage de ce rapport est celle d'un blocage politique et d'un raidissement des positions des partenaires de la Fédération, qui consacrent une dégradation de la situation et la menace d'une désintégration des institutions mises en place par l'Accord de Dayton. La Fédération de Bosnie-Herzégovine continue de souffrir d'une crise constitutionnelle et politique sur les plans fédéral et cantonal, qui menace la cohésion et la souveraineté de ce pays, met en danger son intégrité territoriale et retarde son intégration euro-atlantique.

Sur le plan politique, le rapport fait état d'une lutte des pouvoirs qui a marqué la vie politique en Bosnie-Herzégovine et qui a mené à une paralysie dans le fonctionnement des institutions de la Fédération, en particulier la Cour constitutionnelle, qui est si essentielle et si importante pour le respect de l'état de droit. Les rhétoriques nationalistes et les propos provocateurs à l'endroit des institutions bosniaques, ainsi que les actes unilatéraux, sapent les fondements mêmes de la Fédération et remettent en cause les acquis de 17 années d'une construction laborieuse sur la base des arrangements issus de l'Accord de Dayton. En même temps, la Bosnie n'a pas pu faire de progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions qui sont nécessaires en vue de procéder à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, en particulier les

questions de propriété et le problème du district de Brčko.

Cette tendance négative a un impact direct sur la vie quotidienne des populations et sur l'amélioration de leurs conditions économiques et sociales. Loin de servir les intérêts à long terme d'une quelconque composante de la Fédération, cette situation porte préjudice à l'ensemble des communautés en attisant les divergences, en antagonisant les intérêts et en compromettant la réconciliation nationale tant souhaitée.

Face à cette tendance inquiétante à bien des égards, les réunions ordinaires de la présidence de la Bosnie, l'adoption de quelques décisions sur les politiques budgétaires et de défense, la tenue de séances régulières du Conseil des ministres, l'application des résultats des élections locales d'octobre 2012 et l'élection combien symbolique du premier maire non bosniaque de Sarajevo sont des motifs d'espoir. Ces faits démontrent que le chemin du compromis est possible lorsque la volonté politique est présente et lorsque la règle de droit est respectée.

La Bosnie est un pays qui a émergé d'un conflit long et douloureux; un conflit qui a marqué la conscience de la communauté internationale et qui a laissé des traces indélébiles parmi la population de ce pays ami. L'Accord de Dayton, fruit d'un compromis historique, a besoin d'être préservé et consolidé, et non fragilisé ou mis en échec. Nous formons le vœu que toutes les parties prenantes de la Fédération puissent résister aux tentatives et aux tentations de l'unilatéralisme et renouer avec le dialogue politique responsable pour poursuivre la construction du présent et de l'avenir commun. Il en va de l'intérêt bien compris de l'ensemble des communautés composant la Bosnie-Herzégovine. Il en va également de la stabilité dans l'ensemble de la région.

M. Rosenthal (Guatemala) (parle en espagnol) : Nous souhaitons la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Nous prenons note de la présentation de son rapport (S/2013/263, annexe), que nous avons écoutée avec préoccupation du fait de l'absence de progrès qui a marqué la période considérée. Nous souhaitons faire cinq commentaires en ce qui concerne le rapport.

Premièrement, nous réaffirmons notre appui à l'Accord de Dayton et à la défense et la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Selon nous, il est crucial que les dirigeants

politiques et la présence internationale continuent de respecter l'équilibre créé par l'Accord de Dayton et les structures politiques qui en ont découlé.

Deuxièmement, et dans le même ordre d'idées, nous demeurons préoccupés par le degré et le niveau de négativité des discours de certains dirigeants opposés à l'Accord de Dayton et à la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous sommes particulièrement préoccupés par le fait que ces paroles s'accompagnent d'efforts visant à saper, et dans certains cas à interrompre, le fonctionnement de la Fédération et de ses institutions. En dépit de la crise constitutionnelle et de la stagnation de la situation actuelle, nous accueillons avec satisfaction l'adoption du budget de l'État pour 2013. De même, nous sommes heureux que le Conseil des ministres se réunisse régulièrement. D'un autre côté, nous soulignons qu'il importe de relancer le dialogue entre les partis politiques, en particulier en vue d'accomplir des progrès sur le plan législatif.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par la situation persistante à Mostar, où l'on n'a toujours pas pu organiser d'élections locales alors que le reste du pays est allé aux urnes le 7 octobre 2012, et ce parce que la décision rendue par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine n'a toujours pas été appliquée. Nous espérons que le processus de facilitation multipartite permettra de régler cette situation et d'apaiser les tensions. À cet égard, nous espérons que cette avancée importante servira de base pour accomplir des progrès tangibles et pour opérer un changement vers un pays stable et démocratique.

Quatrièmement, il est regrettable qu'au cours de la période considérée, les autorités bosniennes n'aient accompli aucun progrès concret vers la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de mise en œuvre de la paix, qui sont des conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous attendons avec intérêt les résultats des prochaines réunions du Conseil, prévues les 22 et 23 mai. Nous espérons qu'elles lui permettront de formuler des recommandations précises concernant la voie à suivre.

Cinquièmement, nous tenons à rappeler la nécessité d'appliquer la décision de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci c. Bosnie-Herzégovine*. Nous soulignons qu'il importe de protéger les droits fondamentaux des minorités ethniques, d'où l'importance que revêt l'application de cette décision.

Le rapport montre que quel que soit le niveau de nos bonnes intentions et de l'appui de la communauté internationale, cela ne suffira pas pour accomplir des progrès. À cet égard, nous convenons avec le Haut-Représentant Inzko que le respect de l'Accord de Dayton – en particulier eu égard au cadre constitutionnel et à l'état de droit – est à la fois une condition indispensable et un moyen d'instaurer la stabilité à long terme en Bosnie-Herzégovine. Il incombe maintenant aux autorités et aux partis politiques de jouer leur rôle.

M^{me} DiCarlo (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un plaisir que de souhaiter de nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son exposé très complet et des efforts qu'il continue de déployer à l'appui de l'Accord de paix de Dayton.

Les États-Unis demeurent fermement engagés en faveur de la réussite de la Bosnie-Herzégovine et, à l'instar de nos alliés, nous avons beaucoup investi dans ce pays depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton en 1995. Alors que nous examinons le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui (S/2013/263, annexe) et animés de bienveillance à l'égard de la Bosnie-Herzégovine, nous voudrions faire trois observations.

Premièrement, nous continuons à appuyer sans réserve les aspirations du pays à s'intégrer dans l'Union européenne et l'OTAN, et nous avons espéré que la nouvelle coalition ferait de ces objectifs l'une de ses plus hautes priorités. Malheureusement, les politiciens à travers le pays semblent donner plus d'importance à leurs propres intérêts politiques, au détriment des intérêts des citoyens qu'ils ont été élus pour représenter. Au sein de la Fédération, les efforts en cours visant à remanier la coalition au pouvoir ont pris le pas sur le programme des réformes euro-atlantiques. La décision rendue en 2009 par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci* n'a pas encore été appliquée, en violation des droits de l'homme des peuples non constitutifs, ce qui a empêché le pays de poser sa candidature à devenir membre de l'Union européenne. Si ce problème n'est pas bientôt résolu, la Bosnie-Herzégovine organisera des élections l'année prochaine en violation de cette décision judiciaire. Par ailleurs, le pays n'a pas encore procédé à l'enregistrement des avoirs militaires, afin de satisfaire à la condition posée par l'OTAN pour le lancement du plan d'action conduisant à l'adhésion. Certains hommes politiques de la Republika Srpska font obstacle à ce processus. L'absence de

progrès en Bosnie-Herzégovine est d'autant plus visible par comparaison avec les pays voisins, qui progressent tous rapidement vers l'intégration euro-atlantique.

Deuxièmement, cela fait maintenant plus de cinq longues années que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a énoncé les cinq objectifs à atteindre et les deux conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Ces critères, connus sous le nom de « 5 +2 », ont trait à des questions au sujet desquelles le Bureau du Haut-Représentant est bien placé et autorisé s'agissant d'assurer leur supervision, et que les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine auraient facilement pu régler en 2008, permettant à l'État d'avancer sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'OTAN. Au lieu de cela, un certain nombre de dirigeants politiques ont appliqué leur énergie à saboter ou à saper l'Accord de Dayton et les diverses institutions et lois mises en place depuis 1995, qui sont pourtant indispensables à la Bosnie-Herzégovine pour le bien commun de son peuple et pour son bon fonctionnement dans le contexte d'une Europe moderne.

Les autorités locales sont juridiquement tenues de respecter l'autorité du Haut-Représentant et le cadre établi par l'Accord de Dayton. Pourtant, les responsables de la Republika Srpska ne cessent de saboter les institutions de l'État et de faire des déclarations remettant en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Au sein de la Fédération, les partis locaux à Mostar n'ont pas honoré leur obligation d'appliquer la décision de la Cour constitutionnelle du 10 novembre 2011 sur le système électoral. De tels agissements vont à l'encontre des dispositions les plus fondamentales de la Constitution bosniaque et de l'Accord de Dayton; ils doivent cesser immédiatement. Les menaces constantes dont l'Accord de paix de Dayton continue de faire l'objet expliquent pourquoi nous appuyons toujours la présence du Bureau du Haut-Représentant tant que les critères 5+2 n'auront pas été remplis. Il est essentiel que le Bureau continue de recevoir des ressources suffisantes et un appui politique pour l'exécution de son mandat en vertu de l'Accord de paix de Dayton et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Enfin, je voudrais souligner l'importance de la justice et de la réconciliation pour la stabilité régionale à long terme, en particulier en Bosnie-Herzégovine. Nous nous associons au Haut-Représentant pour saluer le Président Nikolić de la Serbie, qui a récemment présenté des excuses publiques pour les crimes commis

à Srebrenica. Nous appuyons fermement le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie alors qu'il poursuit ses travaux de la plus haute importance afin de traduire en justice les auteurs de certains des crimes les plus odieux commis pendant le conflit bosniaque. La signature en janvier d'un protocole entre la Bosnie-Herzégovine et la Serbie sur la coopération en ce qui concerne les crimes de guerre est un autre fait positif qui permettra de s'assurer que les personnes accusées de crimes de guerre au niveau local seront traduites en justice.

Cependant, d'autres faits récents ayant trait à la réconciliation sont plus préoccupants. Nous sommes particulièrement préoccupés par la poursuite d'efforts pour édifier une église orthodoxe à proximité d'une fosse commune exhumée et non loin du mémorial et du cimetière de Potocari, où reposent des milliers de victimes du génocide de Srebrenica. Les États-Unis sont un fervent défenseur de la liberté de religion, mais la construction d'une église dans un lieu aussi sensible, où il n'y a pas de communauté orthodoxe locale, ne peut être interprétée que comme une provocation délibérée visant à exacerber la méfiance et la peur entre les groupes ethniques.

Je tiens encore une fois à souligner la ferme détermination des États-Unis à faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine dépasse son passé sombre et avance vers un avenir prospère. Nous attendons avec intérêt d'œuvrer de concert avec le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et la communauté internationale pour que l'Accord de paix de Dayton soit pleinement mis en œuvre et que le pays avance irréversiblement sur la voie de son intégration euro-atlantique.

M^{me} Lucas (Luxembourg) : Je voudrais me joindre aux orateurs précédents pour remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour sa présentation et son engagement en faveur de la Bosnie-Herzégovine.

Le Luxembourg s'associe à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Le Haut-Représentant vient de dresser un tableau plutôt sombre de la situation en Bosnie-Herzégovine. La crise politique au niveau de la Fédération de Bosnie-Herzégovine continue de bloquer des réformes essentielles. L'unité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine ne font toujours pas consensus au sein de la classe politique et se voient remises en cause par un discours séparatiste inquiétant. Le pays

est de même confronté à une situation socioéconomique difficile. Faute d'une vision commune pour l'avenir de leur pays, les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine ne sont pas parvenus à entreprendre les réformes nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont eux-mêmes fixés en matière d'intégration européenne et euro-atlantique.

Cela étant, toutes les nouvelles ne sont pas mauvaises, comme le note le Haut-Représentant dans son quarante-troisième rapport soumis au Conseil de sécurité (S/2013/263, annexe) et tel qu'il l'a rappelé ce matin. Nous saluons le fait que le Conseil des ministres de l'État, qui a été remanié en novembre dernier, se réunit régulièrement. Il est aussi à noter que le budget de l'État pour 2013 a été adopté en temps voulu, pour la première fois en deux ans.

Par ailleurs, nous observons que la situation est restée calme et stable au plan de la sécurité. Depuis son lancement en 2004, la force de l'Union européenne, l'Opération Althea, n'a jamais dû intervenir pour rétablir la paix, étant donné que les autorités bosniennes elles-mêmes ont été capables de faire face aux potentielles menaces à la sécurité. Sur cette toile de fond, l'Opération Althea a été reconfigurée en septembre 2012. Nous saluons le fait que, suite à cette reconfiguration, l'effort principal de la force porte désormais sur le renforcement des capacités et la formation, tout en conservant les moyens de contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine.

Le Luxembourg se félicite de la présence politique accrue de l'Union européenne sur le terrain depuis septembre 2011 et du mandat renforcé de son Représentant spécial et Chef de la délégation à Sarajevo, M. Peter Sørensen, qui témoignent de la volonté continue de l'Union européenne d'aider le pays à mieux avancer dans son programme de réforme, vers la stabilité, le développement et l'adhésion à l'Union européenne.

Alors que dans quelques semaines, la Croatie adhèrera à l'Union européenne, et que les relations entre la Serbie et le Kosovo se normalisent grâce au dialogue facilité par l'Union européenne, nous sommes, tout comme le Haut-Représentant, préoccupés par le retard que la Bosnie-Herzégovine est en train de prendre par rapport aux pays voisins. Nous voudrions saisir cette occasion pour encourager les dirigeants politiques à surmonter leurs différences et à mettre en œuvre les réformes nécessaires pour faire avancer le pays. Le plus urgent est l'application de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić*

et Finci c. Bosnie-Herzégovine concernant le droit des minorités à se faire élire à la Présidence bosnienne et à la Chambre des peuples du Parlement bosnien. Nous regrettons le fait que, malgré la facilitation de l'Union européenne, les responsables politiques n'aient pas réussi à trouver un accord sur cette question avant la date butoir du 11 avril dernier.

Je voudrais, pour conclure, réaffirmer notre conviction profonde que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine comme État uni, stable et multiethnique s'inscrit dans une perspective résolument européenne. C'est là également le souhait de la grande majorité de la population bosnienne. De son côté, en tant qu'État membre de l'Union européenne et en tant que membre élu du Conseil de sécurité, le Luxembourg n'épargnera aucun effort pour encourager les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à répondre aux aspirations de leurs citoyens, en sortant de l'impasse actuelle et en prenant les décisions qui s'imposent pour véritablement prendre en main le destin de leur pays.

M. Iliehev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous avons écouté attentivement le discours du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko. Son rapport au Conseil de sécurité (S/2013/263, annexe) est détaillé et riche en informations, mais malheureusement il est loin d'analyser objectivement la véritable situation du pays et souffre d'un parti pris à l'encontre des dirigeants serbes de Bosnie. Pour avoir une idée plus objective de ce qui se passe en Bosnie-Herzégovine, nous recommandons aux membres du Conseil de sécurité de prendre connaissance également du neuvième rapport que la Republika Srpska a transmis au Conseil de sécurité et au Secrétaire général, dans lequel l'attachement des Serbes de Bosnie au droit international et à l'esprit de l'Accord de Dayton est évident.

Nous convenons que la situation en Bosnie-Herzégovine a continué de se détériorer. Toutefois la raison de cette nouvelle crise au niveau de la Fédération peut difficilement être imputée aux déclarations des dirigeants de la Republika Srpska et nous sommes très préoccupés de voir que les désaccords entre les deux grands partis bosniens se creusent. L'efficacité du dialogue entre Bosniens est remise en question, ce qui complique la tâche des institutions centrales bosniennes. De fait, le Gouvernement de la Fédération de Bosnie-Herzégovine est paralysé. L'arrestation récente de son président, accusé de corruption, prouve que la crise

politique dans les entités croato-bosniaques s'aggrave sur fond de tensions entre Bosniaques et Croates.

Les discours incendiaires des Bosniaques nous inquiètent vivement. Comment qualifier autrement les déclarations selon lesquelles la Republika Srpska serait uniquement le produit d'un nettoyage ethnique et de crimes de guerre? Nous constatons avec préoccupation la montée bien réelle d'un radicalisme islamiste dans la Fédération.

Contrairement à ce qui se passe dans la Fédération, la situation en Republika Srpska est globalement stable. Les dirigeants politiques continuent de participer de façon satisfaisante à la conduite des affaires bosniennes dans le respect de l'Accord de Dayton et des intérêts légitimes des Serbes de Bosnie-Herzégovine. Le Gouvernement de la Republika Srpska insiste pour que les décisions relatives à la réforme du pays ainsi que celles portant sur la politique étrangère soient prises de manière concertée, en évitant de violer la pratique du consensus. Sans le respect de ces principes, l'existence de la Bosnie-Herzégovine n'est pas viable.

La Russie continue de plaider en faveur de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et souhaite que ses institutions soient solides et fonctionnent normalement dans le respect du principe d'égalité des trois peuples constitutifs, conformément à l'Accord de Dayton. Une des tâches principales dont doit se charger la communauté internationale à ce stade du processus en Bosnie-Herzégovine consiste à transférer la responsabilité de l'avenir du pays aux Bosniaques eux-mêmes. À cet égard, nous sommes favorables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et à une reprise des efforts pour satisfaire aux cinq objectifs et aux deux conditions préalables fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Nous sommes convaincus que les problèmes qui persistent à cet égard ainsi que toute autre question cruciale doivent être réglés par les Bosniaques eux-mêmes, de façon consensuelle entre les trois peuples constitutifs, c'est-à-dire les Bosniaques, les Serbes et les Croates. Dans ce contexte, nous confirmons notre position de principe selon laquelle il est impensable et inadmissible que la communauté internationale s'ingère dans le processus de négociation en Bosnie-Herzégovine. Tout appui extérieur à l'une ou l'autre partie pourrait compromettre l'équilibre précaire que connaît le pays.

Nous sommes contre l'idée de confier toutes les tâches relatives au programme d'intégration européenne au Bureau du Haut-Représentant. C'est aux Bosniaques qu'il appartient de définir les contours de cette intégration future et d'insuffler une nouvelle énergie dans le processus de réforme.

Nous voudrions mettre en garde le Haut-Représentant contre l'utilisation des pleins pouvoirs extraordinaires conférés par l'Accord de Bonn, qui sont dépassés et n'ont fait qu'aggraver une situation déjà négative en Bosnie-Herzégovine ces dernières années. La levée en mars 2011 des obstacles d'ordre procédural à la mise en place d'organes directeurs de la Fédération sans la participation des grands partis croates est un exemple très frappant à cet égard. Cette décision explique dans une large mesure le fait que la crise reste aussi aiguë aujourd'hui.

Nous estimons que les décisions sur les principaux aspects du règlement de la situation en Bosnie-Herzégovine doivent être prises conformément aux modalités internationalement convenues par le Conseil de sécurité et le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Le Bureau du Haut-Représentant doit travailler plus activement pour lever les sanctions imposées à plusieurs responsables bosniens, principalement des Serbes, au prétexte qu'ils auraient aidé des personnes recherchées par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Ce dossier n'avance quasiment pas et je signale qu'au cours des six derniers mois, les sanctions n'ont été levées que pour une seule personne alors qu'une trentaine d'autres sont concernées.

Le Haut-Représentant, de concert avec le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre, doit envisager les mesures qu'il convient de prendre pour mettre un terme définitif au régime de supervision internationale du district de Brčko, désormais gelé, ainsi qu'au Tribunal d'arbitrage.

Nous sommes favorables à un renforcement de la présence de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, qui constitue une nouvelle étape vers la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. À cet égard, nous prônons une claire répartition des tâches entre le Haut-Représentant et le Représentant spécial de l'Union européenne, ainsi que le strict respect de leurs mandats respectifs pour éviter tout chevauchement. Nous ne participons pas à l'opération Althea conduite par l'Union européenne, mais nous appuyons sa mission notamment

pour ce qui est de garantir la sécurité en Bosnie-Herzégovine et de former le personnel du Ministère de la défense et des forces armées de Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais maintenant aborder spécifiquement la question de la réconciliation interne en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes en faveur de l'ouverture d'enquêtes impartiales sur tous les crimes commis entre 1992 et 1995. Toutefois, à l'heure actuelle, les affaires dont sont saisis le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie aussi bien que les organes judiciaires de Bosnie-Herzégovine témoignent d'un parti pris manifeste, puisqu'elles ne concernent globalement que des allégations contre des Serbes. Nous nous interrogeons sur le refus du Procureur du Tribunal pénal international de La Haye de tout contact avec les organisations des familles de victimes serbes et croates de la crise yougoslave.

Nous accordons beaucoup d'importance aux efforts collectifs pour améliorer le dialogue entre Bosniens au sujet des possibles options consensuelles en matière de réforme socioéconomique et structurelle, et ce, sans ingérence extérieure et dans le respect de l'Accord et des mécanismes de Dayton. Nous convenons qu'il est important de modifier la Constitution de Bosnie-Herzégovine suite à l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine*. Nous sommes convaincus qu'un compromis à cet égard est possible et doit être recherché par la poursuite du dialogue. Toutefois, nous ne pouvons accepter les interprétations libres qui sont faites de la décision de la Cour pour tenter d'imposer une révision de l'ensemble des dispositions de l'Accord de Dayton.

M. Medhiyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je remercie M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, d'avoir présenté le quarante-troisième rapport sur l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2013/263, annexe).

Nous constatons que la situation sur le plan de la sécurité est demeurée stable dans le pays. Entre autres progrès enregistrés durant la période à l'examen, nous relevons les réunions régulières du Conseil des ministres de l'État, l'adoption en temps voulu du budget de l'État pour 2013 et la poursuite de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous prenons note également des efforts pour répondre aux besoins des personnes déplacées dans le pays et rechercher de manière plus coordonnée des solutions

de logement durables pour ces personnes. Toutefois, d'après le rapport, cette tendance malheureuse – un recul des progrès et un retour aux courants négatifs qui ont prévalu ces six dernières années – s'est poursuivie au cours de la période considérée. En conséquence, aucun progrès concret n'a été fait en vue de réaliser l'objectif visé, à savoir la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Le consensus politique a souffert des divisions croissantes des partis politiques et des luttes de pouvoir interminables au niveau des cantons et de la fédération. Nous sommes très préoccupés par la poursuite des défis ouverts et directs lancés aux fondamentaux de l'Accord de paix de Dayton, en particulier la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

L'Azerbaïdjan condamne les discours qui préconisent la division et la dissolution de l'État et toute action ou tentative visant à défier la fonctionnalité de l'État et ses responsabilités constitutionnelles. Nous voudrions, à cet égard, rappeler que ni l'Accord-cadre général pour la paix ni le droit international général ne contient de disposition invoquant le prétendu droit à l'autodétermination en vue d'une sécession unilatérale ou de la dissolution de l'État. Évidemment, toute tentative visant à nier ou à défier des aspects vitaux de l'Accord de paix et à saper l'unité de la Bosnie-Herzégovine exige une attention particulière de la communauté internationale. Comme le Haut-Représentant, nous sommes d'avis que le respect de l'Accord de paix de Dayton et, en particulier, du cadre constitutionnel et de l'état de droit, est une condition préalable à la stabilité à long terme.

La situation économique et sociale du pays a continué de s'affaiblir pendant la période considérée : les exportations, les importations et la production industrielle ont reculé tandis que le déficit du commerce extérieur et le chômage ont augmenté. Il est donc crucial que toutes les factions politiques en Bosnie-Herzégovine se concentrent sur les priorités économiques et développementales du pays. Il faut également redoubler d'efforts pour régler les questions humanitaires toujours en suspens, notamment les questions de propriété, et veiller à ce que les droits des rapatriés soient intégralement garantis et appliqués. Nous appelons toutes les parties en Bosnie-Herzégovine à s'engager dans un dialogue constructif en vue de régler les problèmes pressants, de triompher de l'impasse politique et de renforcer la stabilité et l'unité du pays. Il importe que le Conseil de sécurité et l'ensemble de

la communauté internationale continuent d'appuyer les progrès réalisés vers la stabilité et le développement, ainsi que les efforts déployés par les dirigeants politiques à cette fin.

M. Sul Kyung-hoon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je me joins d'emblée aux autres orateurs pour souhaiter la bienvenue au Conseil à M. Valentin Inzko. Nous le remercions pour son exposé concis et précis.

Nous aimerions faire quelques observations sur les défis qui attendent la Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, si nous nous félicitons des conditions de sécurité relativement calmes et stables qui règnent dans le pays, nous n'en sommes pas moins déçus par la persistance de grands problèmes dus aux luttes de pouvoir et au manque de confiance entre les acteurs politiques. L'optimisme prudent qui prévalait au début de l'année dernière a vite cédé la place à la déception et à la frustration. La coalition gouvernementale, constituée après six mois de rebondissements, n'a pas duré. La lutte de pouvoir interminable entre les partis politiques continue d'empêcher le Gouvernement de s'attaquer aux questions pressantes telles que la réforme constitutionnelle.

Il est inquiétant que l'état de droit ait également pâti de l'instabilité politique. L'état de droit est une condition préalable à la démocratie et un élément essentiel d'une paix et d'une sécurité durables. Nous restons donc très préoccupés par le fait que, sans état d'âme, les dirigeants politiques enfreignent la loi pour leurs propres fins et n'appliquent aucune des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. L'impasse sur la nomination des juges qui manquent à la Cour constitutionnelle de la Fédération est également une source de préoccupation. Nous exhortons tous les acteurs politiques à s'engager dans un dialogue politique constructif et à respecter la Constitution et les procédures établies par la loi afin que le Gouvernement puisse fonctionner et s'acquitter des responsabilités que lui confère la Constitution.

Deuxièmement, une autre tendance inquiétante est le fait que certains revendiquent ouvertement et de plus en plus la dissolution de la Bosnie-Herzégovine. Comme le Haut-Représentant l'a expliqué dans son rapport (S/2013/263, annexe), certains représentants de la Republika Srpska ont continué de tenir un discours de plus en plus provocateur, défiant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Ces discours nationalistes ne feront qu'exacerber les tensions ethniques. Nous appelons les dirigeants de tous les partis à s'abstenir de tels discours qui ne font que saper la réconciliation nationale et les perspectives d'une stabilité à long terme.

L'instabilité politique en Bosnie-Herzégovine m'amène à mon troisième point, à savoir l'importance de l'appropriation nationale. Malgré une aide internationale vieille de plusieurs années, la crise politique persiste et il n'y a guère eu de progrès en matière de réconciliation nationale. Je crois que cela peut être attribué en grande partie à l'absence d'appropriation par les acteurs politiques. Le processus démocratique n'est pas viable en l'absence d'un certain niveau d'appropriation politique et de réconciliation nationale. Dans le même ordre d'idée, nous voudrions encourager les autorités de Bosnie-Herzégovine à promouvoir plus énergiquement les valeurs de la tolérance et de l'entente interethnique en prenant des mesures de confiance et en instaurant une éducation pluriethnique. Un meilleur engagement de la société civile sera également essentiel à l'instauration d'une gouvernance responsable, réactionnelle et démocratique.

La société civile peut jouer un rôle crucial en exigeant une plus grande responsabilité des dirigeants et des représentants de la classe politique. À cet égard, la République de Corée encourage le Haut-Représentant à redoubler d'efforts pour renforcer les capacités des organisations communautaires de la société civile. Enfin, nous partageons sans réserve l'idée exprimée par le Haut-Représentant, à savoir que nous devons suivre les progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine, avec patience et sur le long terme. À ce titre, nous tenons à assurer le Haut-Représentant de tout notre appui.

M. Briens (France) : Je remercie M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine pour sa présentation.

Je m'associe à la déclaration que fera le représentant de l'Union européenne.

La situation sécuritaire sur le terrain est restée calme et stable, et cet environnement sécuritaire a été entièrement préservé par l'action des institutions bosniennes. C'est là une constante depuis plusieurs années qu'il convient de saluer.

En revanche, la succession de crises politiques – pendant des mois au niveau central, puis maintenant au niveau de la Fédération – ainsi que la persistance des tensions entre les représentants politiques des

communautés, paralysent le pays et nous préoccupent. Ces affrontements incessants en effet détournent les autorités bosniennes de l'objectif de l'intégration euro-atlantique. Nous le regrettons d'autant plus que d'autres États de la région sont sur le point de franchir des étapes historiques dans ce processus ou ont démontré leur capacité de dialogue et de compromis pour se donner la possibilité d'avancer vers leur perspective européenne.

Nous appelons donc une nouvelle fois le Gouvernement bosnien à engager les réformes attendues. Cela vaut en premier lieu pour la mise en conformité de la Constitution avec l'arrêt *Sejdić-Finci* de la Cour européenne des droits de l'homme, question déterminante pour l'avancée vers l'Union européenne et la résolution de la question de la répartition des propriétés de l'État et de la défense. Mais il est également indispensable d'améliorer le bon fonctionnement et l'efficacité des institutions, à commencer par la mise en place d'un mécanisme de coordination sur les questions européennes. Nous restons attachés à la perspective de voir la Bosnie-Herzégovine rejoindre l'Union européenne en tant que pays uni et souverain, jouissant de la pleine intégrité territoriale. Mais un pays sous tutelle et profondément divisé ne peut, comme tel, intégrer l'Union européenne. Il appartient donc aux Bosniens et à leurs dirigeants de trouver les compromis historiques qui permettront à la Bosnie-Herzégovine de s'appuyer sur des institutions fonctionnant efficacement, ce que, de toute évidence, ne permet pas l'usage qui est fait du cadre institutionnel actuel, hérité de Dayton.

Nous nous réjouissons de la reconfiguration en cours de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, qui est porteuse d'opportunités et qui illustre le rôle de premier plan que veut et que doit jouer l'Union européenne dans ce pays, conformément à la perspective européenne qui lui a été offerte. L'Union européenne renforce son engagement politique, humain et financier sur le terrain. Le Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne a été très substantiellement renforcé, y compris dans sa présence régionale et en matière d'état de droit. M. Peter Sørensen, Représentant spécial et Délégué de l'Union européenne, a tout notre soutien.

La reconfiguration de l'opération Althea de la Force de l'Union européenne (EUFOR Althea), conséquence d'un environnement calme et stable, a permis de réduire les forces stationnées à 600 hommes et de les recentrer vers le développement des capacités et la formation. Le Conseil de sécurité devra prendre acte

de ce changement de nature d'EUFOR Althea lorsqu'il examinera à l'automne le rôle de cette mission. EUFOR Althea dispose encore pour le moment, d'un mandat exécutif résiduel pour soutenir la capacité des autorités du pays à maintenir la sécurité, si la situation l'exigeait.

Or les autorités bosniennes ont toujours été capables de garantir cette sécurité et n'ont donc pas besoin pour cela de la présence militaire européenne, comme le rappellent les rapports réguliers du commandant des opérations. L'action d'EUFOR Althea, dans cette phase descendante, doit rester complémentaire de celle des autres acteurs présents sur le terrain. Je pense notamment à l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), qui y déploie sa deuxième mission en volume et dont l'action couvre un important volet d'activités telles que la gouvernance, l'état de droit, le respect des droits de l'homme, mais aussi la gestion des stocks d'armes et de surplus de munitions, sujet sur lequel l'OSCE doit garder un rôle de chef de file et où, à l'inverse, la multiplication des acteurs serait contre-productive.

Une réflexion sur la reconfiguration du Bureau du Haut-Représentant a été lancée, y compris au sein de l'Union européenne qui, je le rappelle, contribue à plus de 53 % au budget du Bureau. Cette réflexion s'appuie sur le constat non pas que la situation politique est positive, mais qu'au contraire la persistance des difficultés politiques nous oblige à repenser et à adapter notre stratégie. Maintenir coûte que coûte un dispositif datant des années 90 ne rend pas service à la Bosnie-Herzégovine. Nous souhaitons ramener le Bureau à une taille en phase avec ses responsabilités résiduelles, en renforçant sa transparence et sa complémentarité avec le Bureau de l'Union européenne. La crise gouvernementale actuelle nous rappelle qu'il est grand temps de changer d'approche et de responsabiliser la classe politique bosnienne. Dès lors, le rôle du Haut-Représentant doit être limité au strict cœur de sa mission dans le cadre du volet civil des Accords de paix.

M. Tatham (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de s'être joint à nous au Conseil aujourd'hui. J'aimerais à mon tour joindre ma voix à tous ceux qui l'ont remercié de son travail et de son dernier rapport. Son analyse détaillée et objective de l'aggravation de la situation politique en Bosnie-Herzégovine donne hélas à réfléchir. Je tiens à exprimer au Haut-Représentant l'appui du Royaume-Uni, alors qu'il s'emploie en permanence et malgré les

circonstances à mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton.

Le Royaume-Uni partage la frustration et la préoccupation du Haut-Représentant face au manque de volonté politique de mener à bien les réformes essentielles en Bosnie-Herzégovine dans la période qui a suivi sa dernière intervention au Conseil (voir S/PV.6860). Nous regrettons profondément que les dirigeants de Bosnie-Herzégovine aient été incapables de saisir cette année l'occasion importante qui leur était offerte d'accomplir des progrès tangibles vers l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN. Le Royaume-Uni n'a cessé de soutenir les ambitions euro-atlantiques de la Bosnie-Herzégovine et il continue de croire que l'appartenance à l'Union européenne et à l'OTAN demeure la meilleure façon d'assurer la sécurité, la stabilité et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

En juillet, l'un des voisins de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, intégrera l'Union européenne. Il y a là un enseignement à tirer, à savoir qu'un engagement déterminé et stratégique dans le processus d'adhésion et dans les réformes connexes donne des résultats. Le progrès des réformes porte les pays qui aspirent à l'adhésion sur la voie de l'intégration européenne. Des perspectives qui paraissent lointaines et de long terme dans les premières étapes du périple peuvent finir par être atteintes. Mais cela n'arrive que si les hommes politiques agissent de façon décisive et stratégique, s'ils s'attachent à l'objectif de l'adhésion à l'Union européenne et s'ils s'emploient réellement à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent. Ce que nous avons vu en Bosnie-Herzégovine au cours de la période à l'examen, c'est que, une fois de plus, des intérêts politiques et personnels ont prévalu sur les besoins et les ambitions de citoyens ordinaires, et conduit le pays à accuser toujours plus de retard sur ses voisins dans le cadre de l'intégration européenne.

Nous espérons encore que la Bosnie-Herzégovine sera en mesure de réaliser des progrès vers l'adhésion à l'Union européenne cette année et de permettre l'entrée en vigueur de son Accord de stabilisation et d'association. Mais la balle est dans son camp. Comme le souligne le Haut-Représentant dans son rapport (S/2013/263*), l'Union européenne a déjà apporté une aide généreuse en vue de faciliter un accord relativement à l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci*, qui demeure le seul obstacle à l'Accord de stabilisation et d'association de la Bosnie-Herzégovine. L'incapacité des partis politiques de parvenir à un accord

en dépit de cette aide est profondément décevante. Si les institutions gouvernementales de Bosnie-Herzégovine n'agissent pas avec célérité et résolution pour remédier à cette situation et trouver une solution, elles n'ont plus guère de chances de présenter un dossier crédible d'adhésion cette année.

Nous sommes déçus également que l'enregistrement des biens militaires n'ait toujours pas été terminé, ce qui continue d'entraver la mise en œuvre du plan d'action de l'OTAN pour l'adhésion de la Bosnie-Herzégovine, et cela en dépit des assurances données par les chefs de partis au Secrétaire général de l'OTAN, M. Rasmussen, au cours de son voyage sur place en février. Nous les exhortons à honorer leur engagement en ce qui concerne l'accord de mars 2012. Nous partageons la préoccupation du Haut-Représentant et sa condamnation de ceux qui en Republika Srpska continuent de plaider en faveur de la dissolution de la Bosnie-Herzégovine. Il n'est pas question de redessiner la carte, ni de voir la Bosnie-Herzégovine adhérer à l'Union européenne sous une forme autre que celle d'un État uni et souverain.

Nous sommes également gravement préoccupés par la crise politique persistante que connaît la Fédération et par l'impasse qui perdure à Mostar. Les différends incessants et le blocage institutionnel qui en résulte discréditent profondément les partis politiques de l'entité fédérale. Comme l'a fait observer le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, le bon fonctionnement des institutions n'est pas une question de choix; c'est une obligation. Nous appuyons pleinement les efforts que fait le Haut-Représentant pour trouver une solution locale à ces questions et nous nous félicitons de sa coopération constante avec le Représentant spécial de l'Union européenne en vue d'en accélérer le règlement.

À de rares occasions, cette année, un accord a pu être trouvé entre les dirigeants de Bosnie-Herzégovine. Comme le précise le rapport du Haut-Représentant, le remaniement réussi du Conseil des ministres a permis de tenir des séances régulières cette année. L'adoption du budget de l'État dans les temps est également à saluer. Cela montre que l'on peut trouver la volonté politique d'agir dans l'intérêt national, et nous devons continuer d'encourager activement une telle attitude.

Mais il ne s'agit là que de trop rares exemples. Pendant ce temps, les incidences sociales, politiques et économiques de l'inaction se font déjà sentir en Bosnie-Herzégovine. Nous partageons la préoccupation

du Haut-Représentant face à la dégradation de la situation économique et nous appelons les dirigeants de Bosnie-Herzégovine à veiller à ce que le pays soit bien préparé pour endurer les conséquences économiques de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne en juillet. Une fois de plus, la situation de blocage quasi total à laquelle nous avons assisté au cours des derniers mois est très dommageable, non seulement en raison du message que cela envoie aux investisseurs potentiels, mais également parce qu'elle contribue à retarder l'acheminement de l'aide financière internationale à la Bosnie-Herzégovine.

Les tendances négatives dont le Haut-Représentant fait mention dans son rapport nous renforcent dans notre conviction que les garanties internationales et le renforcement de la présence de l'Union européenne demeurent essentielles pour garantir la sécurité et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. En tant que tel, le Royaume-Uni appuie la recommandation du Haut-Représentant tendant à ce que l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne et son mandat exécutif soient maintenus cette année. Nous attendons avec intérêt les discussions qui seront menées sur cette question à la réunion du Conseil des affaires étrangères de l'Union européenne en octobre et au Conseil de sécurité au mois de novembre.

M. Nduhungirehe (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de sa présentation complète du neuvième rapport qu'il soumet au Conseil – le quarante-troisième rapport de son Bureau. Nous le remercions tout particulièrement de ce qu'il fait pour veiller à ce que l'Accord de paix de Dayton soit pleinement appliqué.

Je voudrais saluer les efforts internationaux qui tentent depuis fort longtemps de promouvoir la paix en Bosnie-Herzégovine, en particulier ceux du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Le neuvième rapport de M. Inzko présente des progrès mitigés. Nous avons tous constaté que la situation au plan de la sécurité dans le pays était restée calme et stable, sans incident majeur. Nous félicitons les autorités bosniennes à cet égard, ainsi que l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne pour l'aide précieuse qu'elle a apportée au Gouvernement.

Nous sommes en outre encouragés par le fait que le Conseil des ministres s'est réuni régulièrement et que

le budget a été adopté en temps voulu. Nous sommes également ravis d'apprendre qu'un sommet tripartite a lieu aujourd'hui entre la Bosnie-Herzégovine, la Serbie et la Turquie, et nous espérons qu'il permettra de stimuler la coopération régionale.

Cependant, nous sommes préoccupés par l'impasse politique actuelle. Nous notons que la cohésion et l'unité du Gouvernement ont été sévèrement mises à mal en raison d'un désaccord entre les acteurs politiques, en particulier au sein de la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Cette impasse a nui au développement même du pays et à la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions préalables la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Il importe de souligner que toutes les branches du pouvoir – en particulier le Gouvernement et le Parlement – doivent assumer leur rôle constitutionnel. Il importe par ailleurs que toutes les parties continuent de dialoguer afin de sortir de l'impasse. Pour que des progrès soient réalisés, il est crucial de lancer un dialogue constructif entre tous les groupes ethniques, y compris les minorités, et entre, d'une part, les diverses structures de Bosnie-Herzégovine et, d'autre part, le Haut-Représentant.

Le Rwanda réaffirme son soutien à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et estime que toutes les parties doivent s'abstenir de tout langage sécessionniste et propice à la discorde, qui non seulement enfreint l'Accord de paix de Dayton, mais en outre met en péril le fragile processus de réconciliation dans le pays.

Je voudrais également souligner que, loin de constituer un handicap, les différences culturelles constituent un atout important pour la population bosnienne. Par conséquent, toutes les parties et entités doivent regarder au-delà des frontières ethniques pour s'élever davantage, et notamment satisfaire aux conditions d'adhésion à l'Union européenne.

Concernant la justice et les droits de l'homme, je voudrais être clair en tant que représentant du Rwanda : le génocide de Srebrenica est un fait incontestable, comme l'a statué le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous condamnons donc tous les hauts fonctionnaires de la Republika Srpska qui le nient ou en défendent les responsables. La négation du génocide est non seulement une insulte aux victimes et à l'histoire, mais également un sérieux obstacle à une réconciliation véritable. Cependant, nous sommes d'avis

que, pour qu'elle puisse être un instrument efficace de réconciliation en Bosnie-Herzégovine, la justice doit être rendue pour toutes les victimes sans discrimination.

Le Rwanda tient également à souligner que les droits fondamentaux et politiques doivent être accordés aux minorités. Je rappelle que l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci*, sur le droit des minorités à être élues à la présidence et à la Chambre des peuples du Parlement, doit encore être appliqué. Nous exhortons donc toutes les parties à engager un dialogue sur cette question, en vue d'envisager des réformes constitutionnelles garantissant l'égalité de tous en Bosnie-Herzégovine.

Dans le même esprit, nous appelons à la mise en œuvre de la décision rendue en novembre 2010 par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine concernant le système électoral de la ville de Mostar. Nous demandons instamment aux autorités locales d'assumer leurs responsabilités et de respecter l'Accord de paix de Dayton afin de permettre aux habitants de Mostar d'exercer leurs droits démocratiques.

Pour finir, ma délégation tient à souligner que la réalisation d'une paix durable en Bosnie-Herzégovine incombe à sa population et à ses dirigeants. Nous espérons que, dans un proche avenir, le Gouvernement du pays sera en mesure de décider de son avenir avec l'aide d'une présence internationale limitée. Nous appelons donc toutes les parties à faire preuve de volonté politique et à mettre en place de bonne foi les conditions requises par le programme « 5+2 », qui est le seul moyen d'en finir avec la supervision du Bureau du Haut-Représentant et de garantir un meilleur avenir au peuple bosnien.

M^{me} King (Australie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat. Je voudrais moi aussi remercier le Haut-Représentant, M. Valentin Inzko, de son rapport sur l'application de l'Accord de paix de Dayton (S/2013/263, annexe). M. Inzko a décrit de manière complète et objective les entraves persistantes aux progrès de la Bosnie-Herzégovine et à son intégration européenne et euro-atlantique. L'Australie lui apporte, ainsi qu'à l'action de son Bureau, son plein soutien.

L'Australie entretient des liens étroits avec la Bosnie-Herzégovine. Dans les années 90, des soldats de la paix australiens ont servi aux côtés de leurs homologues de l'Union européenne et de l'OTAN pour aider à instaurer la paix. Pendant cette période,

grâce à notre programme d'immigration humanitaire, nous avons été fiers d'accueillir en Australie plus de 30 000 personnes déplacées de la Bosnie-Herzégovine. Aujourd'hui, ce sont des membres reconnus de notre société. Nous sommes manifestement déterminés à voir la Bosnie-Herzégovine se consolider en tant que pays unifié et stable capable de subvenir aux besoins de tous ses citoyens.

Dix-sept ans après la signature de l'historique Accord de paix de Dayton, la Bosnie-Herzégovine se trouve à une phase politique difficile. Certains faits survenus récemment sont positifs. Nous saluons, par exemple, les réunions régulières entre la présidence et le Conseil des ministres. Nous nous félicitons en outre du fait que le budget de l'État pour 2013 a été adopté en temps voulu, pour la première fois en deux ans. Nous encourageons les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à faire montre d'une vision commune qui leur permettra de faire fond sur ces acquis.

Nous sommes toutefois préoccupés par d'autres faits qui menacent d'annuler les progrès réalisés depuis le milieu des années 90. En particulier, les obstacles posés dans certains milieux aux principes fondamentaux de l'Accord de paix et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine risquent d'éroder les progrès fragiles accomplis dans l'édification de la nation.

L'Australie appuie pleinement la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit du pilier fondamental de l'Accord de paix de Dayton qui garantit la paix et la stabilité. Il demeure en outre essentiel à la paix et à la stabilité dans l'ensemble des Balkans. Nous encourageons tous les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine à respecter le statut du pays en tant que nation souveraine et indépendante et à engager un dialogue constructif en vue de renforcer le Gouvernement de manière à réaliser les aspirations de la population. Cela est d'autant plus important que la Bosnie-Herzégovine se rapproche des élections prévues l'année prochaine.

Nous encourageons également les dirigeants politiques à engager une réforme constitutionnelle en vue de mettre sur pied des structures étatiques fortes et représentatives. La conclusion d'un accord sur les amendements constitutionnels nécessaires pour l'application de l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci* doit être une priorité immédiate afin de montrer clairement que la Bosnie-Herzégovine accorde à tous ses citoyens une place égale dans l'avenir du pays. Il est

également nécessaire de remettre résolument la Bosnie-Herzégovine sur la voie de son objectif d'intégration européenne et euro-atlantique.

L'Australie reconnaît que la Bosnie-Herzégovine demeure relativement sûre pour ses citoyens. Nous partageons le point de vue selon lequel, à l'heure actuelle, la stabilité est en grande partie maintenue grâce à la présence des missions militaires de l'Union européenne et de l'OTAN. C'est là un autre exemple du rôle que les organisations régionales peuvent et doivent jouer pour assurer la stabilité régionale, et de l'importance que le Conseil collabore de manière étroite avec celles-ci.

L'Australie approuve la présence actuelle de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR); ses activités de surveillance, de communication des informations et d'élimination des armes contribuent quotidiennement à la paix et à la stabilité. EUFOR ne sera pas, et ne doit pas être, éternellement présente; mais, pour l'instant, elle demeure importante pour maintenir la confiance entre les communautés.

Tant que les derniers objectifs et conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant ne sont pas satisfaits, nous devons continuer à appuyer les efforts que déploie le Haut-Représentant pour contribuer à la réalisation durable de la paix et de la prospérité en Bosnie-Herzégovine. Dans un climat de contrainte budgétaire, nous nous félicitons de ce que le Bureau du Haut-Représentant se soit efforcé de réduire les coûts. De tels efforts garantissent la viabilité financière actuelle du Bureau.

Pour terminer, il incombe en définitif aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine eux-mêmes de mettre leur pays là où nous voulons tous le voir, c'est-à-dire sur la voie irréversible de la paix et d'une plus grande prospérité. Pour ce faire, nous les encourageons à mettre de côté leurs divergences et à œuvrer de concert pour atteindre les objectifs en suspens et les conditions dites 5+2. La communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, a un important rôle d'appui à jouer. Nous devons rester mobilisés pour aider à atteindre l'objectif d'une Bosnie-Herzégovine stable et souveraine, en paix avec elle-même et unie dans l'édification d'un avenir prospère pour son propre peuple.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Je me joins aux autres orateurs pour remercier M. Valentin Inzko de son exposé aujourd'hui et de l'excellent travail

qu'il effectue en tant que Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine. Nous avons pris note de son rapport au Conseil de sécurité (S/2013/263), annexe). Nous saluons la présence parmi nous du représentant de la Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Mirsada Čolaković.

Le Pakistan est pleinement attaché à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous appuyons tous les efforts visant à consolider l'État au niveau national tout en préservant les droits et les prérogatives de toutes les entités communales.

Je voudrais commencer par l'information positive donnée par M. Inzko. Nous sommes heureux d'apprendre que le Conseil des ministres de l'État se réunit régulièrement et que le budget pour 2013 a été adopté. Les missions militaires de l'Union européenne et de l'OTAN continuent d'assurer la sécurité et la sûreté des citoyens.

L'information négative, toutefois, domine les bonnes nouvelles. Les progrès sur le volet politique sont malheureusement à l'arrêt. Une situation budgétaire qui va en s'aggravant, une faible croissance et un taux élevé de chômage accentuent les problèmes sociaux. Il n'y a aucune avancée vers l'intégration européenne et euro-atlantique. L'absence de progrès vers les cinq objectifs et les deux conditions nécessaires pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant est révélatrice de l'absence d'engagement en faveur de l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Nous remercions le Haut-Représentant d'avoir offert ses bons offices et aidé le personnel politique à sortir de l'impasse. Le Pakistan est vivement préoccupé par les remises en question croissantes de l'Accord de paix de Dayton, ainsi que de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

La Republika Srpska et sa direction ont pris diverses mesures au cours de la période considérée qui violent le Cadre général de l'Accord. Il y a entre autres l'adoption d'un décret pour réglementer unilatéralement l'identification des citoyens, la non-application des décisions de la Cour constitutionnelle et l'intense rhétorique de ses dirigeants, en particulier de son Président, contre le Cadre général de l'Accord. Ses déclarations en faveur de l'autodétermination des Serbes et son appel à la dissolution de l'État de Bosnie-Herzégovine doivent être un motif de vive préoccupation pour tout le Conseil. Nous pensons que de telles déclarations ne sont dans l'intérêt d'aucune

communauté, car elles polluent l'atmosphère et elles assombrissent les perspectives d'une coexistence pacifique à long terme. Les remises en question de l'Accord de paix de Dayton et la rhétorique qui crée des divisions doivent donc être évitées.

Le Président de la Republika Srpska a aussi continué de cibler les institutions clefs étatiques de la Bosnie-Herzégovine, ce qui sape leur efficacité. Les institutions créées aux fins d'assumer les prérogatives de l'État en vertu de la Constitution sont une pierre angulaire pour sauvegarder l'état de droit, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'ordre constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine. Les mesures visant à les saper auraient un effet négatif sur la stabilité à long terme de l'État.

Nous condamnons les déclarations faites par les hauts responsables de la Republika Srpska niant le génocide commis à Srebrenica en 1995, qui a été confirmé par des décisions de la Cour internationale de Justice, du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et d'autres tribunaux. De telles déclarations nuiront gravement au processus de réconciliation en Bosnie-Herzégovine et au niveau régional. À cet égard, nous saluons la déclaration courageuse et historique du Président serbe Tomislav Nikolić par laquelle il a présenté des excuses pour le génocide commis à Srebrenica.

Il est d'une importance vitale que toutes les parties reconnaissent les cadres juridiques et les cadres internationaux qui définissent la séparation des pouvoirs dans le pays. Le Pakistan appuie tous les efforts visant à créer un environnement sûr et sécurisé en Bosnie-Herzégovine. Nous exhortons les dirigeants du pays à régler leurs divergences par le dialogue. Le Bureau du Haut-Représentant doit continuer de jouer son rôle à cet égard. Nous lui souhaitons plein succès.

M. Wang Min (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de son exposé.

La Chine salue les progrès faits par la Bosnie-Herzégovine dans la promotion de la réconciliation nationale et du développement économique, ainsi que dans l'instauration de l'état de droit. Nous avons aussi noté que la Bosnie-Herzégovine est toujours confrontée à des problèmes et à des défis s'agissant d'assurer la stabilité et le développement du pays. Nous espérons que les membres de tous les groupes ethniques du pays se préoccuperont avant tout du bien-être et des intérêts à long terme du pays, prendront des mesures visant à

renforcer la confiance politique mutuelle, promouvoir la réconciliation nationale, consolideront les progrès réalisés dans le processus politique, régleront rapidement leurs divergences par le dialogue et mettront en œuvre intégralement l'Accord de paix de Dayton en vue de faire d'autres progrès dans tous les domaines.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous respectons le choix fait par son peuple s'agissant de l'avenir de leur pays. Nous appuyons les groupes ethniques dans leur quête d'une vie harmonieuse et du développement. Le maintien de la paix et de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et la promotion du développement économique et social vont de pair avec la sauvegarde des intérêts de toutes les parties concernées.

La Chine encourage la communauté internationale à jouer un rôle constructif et l'appelle à continuer d'appuyer et d'aider la Bosnie-Herzégovine. Dans l'intervalle, la question de la Bosnie-Herzégovine reste très compliquée et très délicate, en cela qu'elle implique non seulement le pays lui-même mais aussi la paix et la stabilité de toute la région des Balkans. La communauté internationale doit adopter une attitude prudente sur la question et mieux s'efforcer d'écouter les vues et les préoccupations des parties concernées.

La Chine salue les efforts faits par M. Inzko pour promouvoir le processus politique en Bosnie-Herzégovine et espère que, sur la base de son mandat, il continuera de jouer un rôle actif et constructif dans la promotion de la mise en œuvre de l'Accord de Dayton. La Chine est prête à se joindre à la communauté internationale s'agissant de continuer à contribuer à la réalisation d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables en Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Le représentant de la République de Corée dit souvent que j'ai l'habitude de citer des morceaux de philosophie et, bien oui, c'est ce que j'ai étudié. Je crois que lorsque nous pensons à la Bosnie-Herzégovine, il ne saurait s'agir, comme c'est parfois le cas, d'une réponse automatique – nous créons un modèle et la machine doit automatiquement fonctionner. Nous avons affaire à des êtres humains, à des sociétés, à la paix. Je dis cela avec beaucoup de respect car, en 1995, nous avons observé en différents lieux que, lorsque le genre humain est confronté à l'horreur, à la cruauté et à la mort, l'espoir renaît aussi.

Comme le philosophe l'a dit « l'espoir se trouve chez ceux qui ne peuvent pas trouver de réconfort ». Pourquoi je dis cela? Parce qu'il est parfois très pénible de n'entendre dire rien d'autre que « une demi-douzaine de ceci, une demi-douzaine de cela, ceci est mal, ceci est bien, cela a été signé, les élections se sont tenues » – alors que nous oublions combien il est difficile de bâtir des sociétés, de chercher à instaurer la paix et de résister à la tentation d'établir des protectorats, comme nous l'avons fait en d'autres périodes de l'histoire de l'humanité.

Nombre de mes collègues ont indiqué que des mesures doivent être prises dans la perspective d'une pleine intégration à l'Union européenne. Il est indéniable qu'il faut mettre en place ces mesures en vue de la pleine intégration à la communauté internationale, sur la base de la confiance. Cependant, ces mesures ne doivent pas être imposées mais adoptées en fonction du rythme des nombreuses cultures et des nombreux peuples concernés. Comme dans d'autres cas, nous savons que nous nous trouvons en présence de communautés interethniques et interculturelles qui ne sont pas le fruit de la nature, mais plutôt d'une décision prise librement, celle de vivre ensemble. Comme l'a souligné M. Inzko, cela exige une attention et une patience constantes ainsi qu'une perspective à long terme.

Je remercie M. Inzko de son rapport (S/2013/263, annexe). Il ne vaut pas toujours la peine de s'attarder sur certaines considérations, mais il vaut toujours la peine de rappeler que les changements ne sauraient être imposés, qu'ils doivent être construits, en particulier dans le contexte de la paix et de l'intégration. À cet égard, il est encourageant de constater, comme le signale le rapport, que le nouveau Conseil des ministres se réunit régulièrement depuis qu'il a été remanié en novembre, et qu'un budget a été adopté pour 2013. Nous nous félicitons de ces avancées, mais elles devraient relever de la routine. Nous les accueillons comme quelque chose d'extraordinaire alors qu'elles devraient représenter la norme si l'on veut doter l'État d'institutions fonctionnelles. En conséquence, maintenant que cette première étape est franchie, nous espérons que l'extraordinaire va devenir la norme.

Nous nous félicitons de la création du groupe de travail visant à résoudre les questions relatives aux biens publics et aux biens militaires. Au même titre que certains de nos collègues, nous tenons à souligner que plutôt que de regretter le fait que les progrès enregistrés depuis 2011 sont au ralenti, conformément à ce que

nous pouvons lire dans les rapports, et que l'on revient aux tendances négatives des années passées, nous devons chercher à comprendre les causes profondes de cette impasse et de ces difficultés. Plutôt que de créer de nouveaux mandats, nous devons apporter des contributions et nous rendre disponibles pour garantir le respect de l'Accord librement signé à Dayton.

Nous nous félicitons du fonctionnement efficace des institutions de la Republika Srpska, mais nous réitérons également notre volonté de contribuer à mettre fin tant à la politique menée par certains dirigeants de la Republika Srpska, qui consiste à remettre en question ouvertement les éléments fondamentaux de l'Accord de paix et de l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qu'à leurs attaques verbales contre les principales institutions de l'État. Comment pouvons-nous contribuer à la réalisation de cet objectif?

Indéniablement, les rhétoriques qui nient le génocide de Srebrenica, en dépit des verdicts rendus par la Cour internationale de Justice et le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, sont particulièrement préoccupantes. En effet, ceux d'entre nous qui viennent de pays ayant connu de telles situations réalisent que la voie de la négation est celle de l'impunité. En conséquence, nous prions les dirigeants de la Republika Srpska de renouveler leur attachement à l'ordre constitutionnel, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au droit international des droits de l'homme.

La crise politique qui a éclaté dans la Fédération – dont le point de départ a été la motion de censure votée par le Parti social-démocrate afin d'évincer le Parti d'action démocratique du Gouvernement de coalition et l'invocation de l'intérêt national essentiel – est en cours d'analyse par la Cour suprême. Celle-ci doit décider s'il a été porté atteinte à un intérêt national essentiel. Nous avons tous lu le rapport, et j'estime que cela illustre clairement ce qu'affirme M. Inzko, à savoir que les intérêts politiques et personnels semblent prendre le pas sur le bien commun et les intérêts de la société. Lorsque les institutions fonctionnent comme des entreprises et servent les intérêts personnels d'un petit nombre, elles ne peuvent en aucun cas favoriser la confiance ou jeter les bases de la démocratie et de la paix.

Les résultats des élections locales organisées en octobre 2012, en particulier dans le cas de Srebrenica, sont une bonne nouvelle alors même que les tribunaux vont se prononcer sur les contestations. Nous savons que certaines élections n'ont pas encore eu lieu,

notamment à Mostar, dont les habitants n'ont pas élu leurs représentants locaux. Nous espérons que ces élections auront lieu. La tenue d'élections libres n'a jamais d'effets néfastes; l'absence d'élections entrave les efforts visant à générer un véritable respect pour la Constitution, les accords signés et la paix sociale.

Enfin, en ce qui concerne l'application de la décision de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci*, nous regrettons que la date butoir du 11 avril fixée par l'Union européenne pour la conclusion d'un accord sur les amendements à apporter à la Constitution n'ait pas été respectée. Nous prions les dirigeants politiques bosniens de redoubler d'efforts en vue de parvenir à un accord.

L'Argentine salue les efforts déployés par le Bureau du Haut-Représentant pour mettre en œuvre les aspects civils de l'Accord de Dayton et pour veiller à ce que les institutions gouvernementales honorent les termes de l'Accord de paix et la Constitution. Selon nous, la présence du Bureau est nécessaire car elle contribue au dialogue, qui ne peut être garanti à jamais, mais dont nous estimons qu'il est invariablement nécessaire.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant du Togo.

Je voudrais à mon tour remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour son rapport semestriel (S/2013/263, annexe) relatif à la situation politique et sociale dans ce pays. Je limiterai mon intervention à quelques commentaires et observations sur la situation politique dans le pays, l'état de ses institutions et des réformes à mener et la question des conditions à remplir pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Concernant la situation politique, mon pays note avec regret l'incapacité constante de la classe politique bosnienne à parvenir à un consensus politique durable autour de projets fédérateurs, ce qui explique le peu de progrès significatifs enregistrés au cours de la période considérée. En effet, la dynamique positive enclenchée au début de l'année 2012, et qui a été saluée lors du débat du 15 mai de la même année (voir S/PV.6771), semble perdre de l'élan.

Durant ce débat, nous avons estimé que suite à la formation d'un Gouvernement central en février 2012, après le compromis politique réalisé après les élections générales d'octobre 2010, l'adoption, en mai 2012, de certaines mesures comme le budget national, le vote des lois sur le recensement de la population et les

aides de l'État, la classe politique bosnienne avait su dépasser ses clivages communautaristes pour s'atteler à la consolidation de l'unité du pays et à la recherche de l'intérêt commun. Malheureusement, les dirigeants de ce pays n'ont pas su entretenir cette dynamique, qui ouvrirait pourtant la voie à des perspectives prometteuses pour leur pays, notamment une intégration euro-atlantique.

Mon pays estime que la stagnation actuelle, voire ce recul sur le champ politique, due, d'une part, à la réticence de certains acteurs de poursuivre le dialogue dans un esprit de compromis et, d'autre part, à leur volonté de fragiliser l'État central bosnien, menacent la mise en œuvre intégrale de l'Accord de Dayton. Cet Accord, et comme d'autres l'ont rappelé avant notre délégation, doit être préservé et appliqué de bonne foi, pour que le pays puisse aller de l'avant.

Nous condamnons les discours nationalistes qui sont de nature à exacerber davantage la tension politique entre les différentes communautés, à saper les institutions de l'État central et les efforts de la communauté internationale visant à la promotion de la paix et de la stabilité dans le pays et dans la région. Nous exhortons de nouveau les dirigeants du pays à faire preuve de la plus grande responsabilité politique en s'engageant résolument sur la voie de la construction d'un État bosnien multiethnique, multiconfessionnel et respectueux des principes de l'état de droit.

Concernant ce dernier point, mon pays partage les préoccupations du Haut-Représentant selon lesquelles rien ne peut être réalisé sans la consolidation de l'état de droit et le respect des institutions du pays et des décisions qu'elles prennent. À cet égard, nous déplorons l'attitude de défiance de certaines entités et personnalités de l'État bosnien qui, en violation de l'Accord de Dayton et de la Constitution du pays, continuent de prendre des mesures juridiques et politiques contre les institutions centrales, dans les domaines relevant de la compétence de l'État de Bosnie-Herzégovine.

Il est important que les décisions des institutions de l'État central, chargées de préserver la primauté du droit, notamment la Cour constitutionnelle, soient respectées et exécutées. Il est donc regrettable qu'en dépit de la décision rendue par cette Cour en 2011, la loi électorale n'a toujours pas été mise en œuvre, empêchant ainsi la tenue du scrutin à Mostar lors des élections locales qui se sont tenues dans le pays le 7 octobre dernier.

Par ailleurs, nous exhortons l'Assemblée parlementaire de Bosnie-Herzégovine à adopter, sans plus attendre, les amendements constitutionnels devant permettre aux peuples non constitutifs de prendre aussi pleinement part à la vie politique du pays.

En outre, au vu de l'organisation institutionnelle extrêmement complexe du pays qui ne peut qu'entraver sa bonne marche, le Togo estime qu'il est peut être utile de relancer le débat sur la simplification et la lisibilité des institutions. À cet égard, il importe qu'une solution médiane consensuelle soit trouvée entre les partisans d'une Constitution largement décentralisée et ceux qui plaident pour un renforcement de l'État central.

Concernant les cinq objectifs et les deux conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant, le Togo regrette que des progrès tangibles n'aient pas été accomplis au cours de la période considérée. Nous nous félicitons néanmoins que le Bureau du Haut-Représentant à Brcko a mis fin, le 31 août 2012, à son mandat de supervision du district, en accord avec les recommandations du 23 mai 2012 du Conseil de mise en œuvre de la paix.

Nous nous félicitons également des mesures initiales prises par la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne la mise en œuvre de l'accord politique intervenu le 9 mars 2012 concernant l'enregistrement des biens militaires immeubles comme relevant du patrimoine de l'État. Nous exhortons les dirigeants politiques du pays à poursuivre leurs efforts pour travailler, de manière constructive, à la mise en œuvre de cet accord sans délai.

Au vu des grands défis auxquels le pays reste confronté, le Togo estime nécessaire le maintien d'une présence internationale en Bosnie-Herzégovine afin de l'aider à parvenir à un accord politique durable, qui puisse consolider les institutions centrales et assurer la paix dans le pays et dans la région. Il appartient toutefois aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine de prendre l'initiative du « vouloir vivre ensemble ». Pour ce faire, le Togo les exhorte au dialogue sincère et à la recherche du compromis qui, seuls, peuvent conduire au règlement durable et définitif des différends.

Je voudrais terminer en réitérant le soutien de mon pays aux efforts du Haut-Représentant et du personnel civil et militaire qui œuvre pour le respect de l'Accord de Dayton et pour la stabilité du pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la Bosnie-Herzégovine.

M^{me} Čolaković (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Aujourd'hui, nous sommes témoins d'une situation politique et économique complexe en Bosnie-Herzégovine. Je tiens à exprimer mon espoir sincère que ce débat du Conseil de sécurité permettra de mieux comprendre la situation actuelle. Je voudrais vous présenter brièvement mes vues sur la situation actuelle et sur son évolution possible à l'avenir.

Il existe des divergences d'opinion et d'analyse entre les acteurs politiques, les citoyens et la société civile concernant les événements actuels dans le pays. S'il est vrai que le processus politique se trouve dans une sorte d'impasse, nous sommes convaincus que des efforts supplémentaires seront consentis afin de trouver d'urgence un moyen de sortir de l'impasse actuelle. Cela est indispensable et sera certainement à l'avantage de tous nos citoyens. C'est quelque chose que chacun en Bosnie-Herzégovine attend de ses dirigeants politiques et de ses élus.

La Bosnie-Herzégovine est un bon exemple des efforts de consolidation de la paix déployés conjointement par la communauté internationale et les institutions nationales. Une paix stable a été instaurée, le pays fonctionne sur la base de la Constitution, la plupart des réfugiés et des personnes déplacées ont récupéré leurs biens, et beaucoup ont regagné leur foyer. Sept élections législatives générales ont eu lieu, et les plus récentes ont été entièrement organisées par les autorités locales. Les réformes du secteur de la défense et des forces armées ont été couronnées de succès.

En outre, nous sommes parfaitement conscients du fait que la réconciliation nationale, le renforcement de la confiance et la fin de l'impunité pour tous les crimes commis font partie des conditions préalables à l'édification d'un État et d'une société qui fonctionnent comme il faut. Cela ne peut être réalisé que si tous les criminels de guerre sont traduits en justice, indépendamment de leur appartenance ethnique. Même si ce sont les forces militaires internationales qui ont procédé aux premières arrestations de personnes inculpées de crimes de guerre, les autorités locales ont arrêté la plupart des autres et les ont extradées vers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) à La Haye. Non seulement les autorités locales coopèrent de façon constructive avec le TPIY, mais un nombre croissant de procès pour crimes de guerre sont actuellement en cours devant les tribunaux nationaux.

Nous nous devons de souligner que dans l'ensemble voilà plusieurs années que la situation sur le plan de la sécurité est calme et stable dans le pays. Conséquence des progrès manifestes, l'OTAN et l'Union européenne ont toutes deux réduit le nombre de leurs contingents présents sur le terrain. Autrefois pays où étaient déployées des opérations de maintien de la paix, la Bosnie-Herzégovine est désormais un contributeur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et à la Force internationale d'assistance à la sécurité de l'OTAN en Afghanistan.

Je confirme que la Bosnie-Herzégovine est sincèrement attachée à la voie européenne, qui demeure une priorité absolue de notre politique étrangère. Nos dirigeants politiques poursuivent le dialogue en vue de trouver des solutions à toutes les questions en suspens afin que l'Accord de stabilisation et d'association puisse entrer en vigueur, ce qui concrètement permettra à la Bosnie-Herzégovine de présenter une demande d'adhésion à l'Union européenne crédible. Ce processus n'est pas seulement un objectif politique majeur, c'est aussi le meilleur moyen d'instaurer un cadre législatif et institutionnel qui permette d'améliorer les conditions de vie de nos concitoyens, de créer un climat favorable à l'essor de nos entreprises et d'attirer les investissements étrangers.

Un autre objectif très important de la politique étrangère de la Bosnie-Herzégovine est de travailler en étroite coopération et de nouer des relations bilatérales nombreuses et constructives avec tous les pays de la région, en particulier la Croatie, la Serbie et le Monténégro, nos voisins. Cette volonté s'observe clairement dans le dialogue politique intensif engagé récemment au moyen de réunions bilatérales au plus haut niveau avec la Croatie, la Serbie et le Monténégro. La réunion qui se tient aujourd'hui à Ankara en est d'ailleurs un bon exemple. La mise en place d'une coopération efficace entre pays voisins est particulièrement importante pour les questions de coopération transfrontalière et de lutte contre la criminalité organisée, les trafics et la contrebande et autres.

Je suis sûr que tous nos efforts se traduiront par une nouvelle amélioration des relations et de la situation en Bosnie-Herzégovine et dans la région tout entière. Il est grand temps que nous nous consacrons à notre avenir conjoint, qui sera placé sous le signe de l'intégration européenne, de la prospérité politique et économique, de la stabilité, du respect de la souveraineté et de

l'intégrité territoriale de chacun et de la coopération étroite et amicale entre tous les peuples.

Le Président : Je donne maintenant la parole à M. Mayr-Harting.

M. Mayr-Harting (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. La Croatie, pays adhérent; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Turquie, pays candidats; l'Albanie, pays membre du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Je joins ma voix à celle des autres orateurs pour souhaiter la bienvenue une nouvelle fois au Conseil au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, mon cher ami Valentin Inzko, et pour l'assurer de notre soutien continu.

Le manque de progrès dans la mise en œuvre des réformes politiques et économiques nécessaires, la persistance des discours de nature à créer des divisions et les divergences profondément ancrées entre les partis politiques continuent d'entraver considérablement les efforts de ceux qui veulent que la Bosnie-Herzégovine soit un État stable, uni, viable, pluriethnique et prospère qui coopère pacifiquement avec ses voisins et s'engage de manière irréversible sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Nous encourageons par conséquent les membres du Conseil à exhorter les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à sortir de l'impasse politique et à entreprendre les réformes qui s'imposent pour faire avancer le pays vers son avenir européen.

La paralysie politique en Bosnie-Herzégovine continue de ralentir l'avancée du processus de stabilisation et de développement. Au niveau de l'entité, et particulièrement dans la Fédération, le climat politique reste tendu et difficile. Plusieurs tentatives de remanier le Gouvernement de la Fédération ont échoué en raison de difficultés politiques et constitutionnelles. Malheureusement, ces luttes pour le contrôle politique empêchent les partis politiques locaux de mettre en œuvre l'important programme de réformes. Le problème a acquis une nouvelle dimension avec l'interpellation, fin avril, du Président de la Fédération, Živko Budimir, soupçonné de corruption et de liens avec les milieux du crime organisé.

Les espoirs de sortir de cette impasse dans un avenir proche sont très faibles. En outre, plusieurs signes importants indiquent que, de façon prématurée, les

partis commencent déjà à manœuvrer pour se placer en situation avantageuse dans la perspective des élections générales d'octobre 2014. Le risque de voir l'impasse politique se prolonger pendant un certain temps dans la Fédération est donc sérieux. Une telle paralysie ne ferait qu'aggraver une situation économique déjà difficile en Bosnie-Herzégovine, qui dépend de l'aide macrofinancière du Fonds monétaire international et de l'Union européenne.

En Republika Srpska, le Gouvernement a été remanié le 12 mars suite aux résultats des élections municipales d'octobre dernier. Les dirigeants de Banja Luka ont néanmoins continué de remettre en question l'efficacité et la fonctionnalité des structures de l'État bosnien, ainsi que la présence internationale en Bosnie-Herzégovine. Ces prises de position inadmissibles compliquent les processus politiques dans le pays et compromettent les chances d'instaurer durablement une dynamique positive.

Les difficultés rencontrées au niveau de l'entité se traduisent par une capacité réduite des institutions de l'État de lutter tout particulièrement contre la corruption et la criminalité organisée. Elles compliquent également les efforts pour renforcer le système judiciaire et mettre en œuvre les réformes dans le domaine de la défense, y compris la nécessité de régler le problème des excédents d'armes et de munitions instables présents dans le pays.

L'Union européenne déploie depuis de nombreuses années des efforts pour ancrer la Bosnie-Herzégovine sur la voie européenne. Pour nous, il est indispensable que la Bosnie-Herzégovine se conforme de toute urgence aux obligations qu'elle a contractées en vertu de l'Accord intérimaire de stabilisation et d'association. Sinon, le pays ne sera pas en mesure d'avancer sur la voie de l'intégration européenne, contrairement aux attentes légitimes de la population. La Bosnie-Herzégovine doit notamment mettre sans attendre sa Constitution en conformité avec la Convention européenne des droits de l'homme et appliquer l'arrêt rendu par la Cour européenne des droits de l'homme en l'affaire *Sejdić et Finci c. Bosnie-Herzégovine*. Cet arrêt consacre le principe de non-discrimination ethnique qui est au cœur des valeurs prônées par l'Union européenne et l'ONU. Le respect de cet arrêt permettrait à l'Union européenne de prendre une décision sur l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine, ce qui ouvrirait la voie à de nouvelles avancées, notamment la présentation d'une demande d'adhésion à l'Union européenne crédible.

L'Union européenne a entamé à cet égard une nouvelle série d'efforts de facilitation au début 2013, sous la conduite du Représentant spécial et Chef de la délégation de l'Union européenne, Peter Sørensen, et du Commissaire européen, Štefan Füle. Malgré l'énergie, les ressources et le temps investis par l'Union européenne, les dirigeants politiques de Bosnie-Herzégovine ne sont de nouveau pas parvenus à s'entendre sur une solution, ce qui a conduit à l'annulation de la réunion du Dialogue de haut niveau facilité par l'Union européenne qui était prévue le 11 avril.

La Haute Représentante de l'Union européenne, Catherine Ashton, et le Commissaire Štefan Füle se sont tous deux rendus récemment en Bosnie-Herzégovine et ont exhorté les dirigeants à continuer de rechercher le compromis et de faire avancer le pays sur la voie de l'intégration européenne, notamment en appliquant l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme. En n'harmonisant pas sa Constitution avec les normes européennes, la Bosnie-Herzégovine met en péril la légitimité et la crédibilité de ses prochains dirigeants, qui seront désignés à l'occasion des élections générales de 2014. La Haute-Représentante, M^{me} Ashton, et le Commissaire, M. Füle, ont réitéré encore une fois l'engagement de l'Union européenne à un avenir européen pour la Bosnie-Herzégovine.

Les progrès réalisés récemment vers l'intégration à l'Union européenne par les autres pays de la région, en particulier le début de la normalisation des relations entre la Serbie et le Kosovo, ainsi que l'accession prochaine de la Croatie à l'Union européenne, devraient également favoriser les progrès en Bosnie-Herzégovine.

Depuis septembre 2011, l'Union européenne a renforcé sa présence politique en Bosnie-Herzégovine afin de faciliter les progrès vers l'intégration européenne. La présence unifiée renforcée de l'Union européenne sur le terrain, représentée par son Représentant spécial et Chef de sa délégation, est déterminée à appuyer la Bosnie-Herzégovine dans toutes les questions liées à l'Union européenne. L'Union européenne a renforcé sa présence régionale en 2012 en ouvrant de nouveaux bureaux à Mostar et à Brčko, et un plus grand bureau à Banja Luka. Le Représentant spécial et Chef de la délégation prodigue également au commandant des Forces de l'Union européenne des conseils politiques sur des questions militaires ayant un impact sur la politique locale, notamment pour ce qui est des opérations sensibles et des relations avec les autorités locales et les médias locaux.

L'Union européenne continue également d'appuyer les progrès de la Bosnie-Herzégovine dans le domaine de la sécurité. Les conditions générales de sécurité sont restées calmes et stables, et jusqu'à présent, les autorités de Bosnie-Herzégovine ont été capables de faire face aux menaces posées à la sécurité. L'Union européenne maintiendra donc la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, déployée dans le cadre de l'opération Althea (EUFOR-Althea), axée sur le renforcement des capacités et la formation. Toutefois, EUFOR-Althea conservera son rôle militaire exécutif afin d'appuyer les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour maintenir un environnement sûr dans le cadre du mandat de l'ONU. Elle pourra donc continuer à contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine si la situation l'exige. L'Union européenne continuera également de fournir une aide considérable en préparation à l'accession à l'Union européenne.

Dans le cadre de la stratégie générale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, nous attendons avec intérêt de poursuivre le débat avec la communauté internationale sur la reconfiguration de la présence internationale, au sein du forum approprié. Nous appelons les autorités de Bosnie-Herzégovine à réaliser les objectifs et à créer les conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Enfin, l'Union européenne réitère son engagement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et unifié. Nous restons prêts à fournir l'assistance nécessaire pour aider la Bosnie-Herzégovine à réaliser des progrès vers l'intégration européenne. C'est cette approche qui mettra le pays sur la voie des réformes pour la stabilité, le développement et l'accession à l'Union européenne.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Vilošić (Croatie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'emblée à vous féliciter, Monsieur le Président, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de mai.

Je souhaite également la bienvenue à S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2013/263, annexe).

Comme les membres l'ont entendu, la Croatie s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

La stabilité et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine sont cruciales à la stabilité de l'ensemble de la région de l'Europe du Sud-Est. C'est pourquoi la Croatie appuie sans réserve l'évolution de la Bosnie-Herzégovine en un État pleinement opérationnel au service de tous ses citoyens et appuie fermement la perspective de son adhésion de plein droit à l'OTAN et à l'Union européenne.

Nous notons avec regret cependant que, en dépit des développements positifs dans le reste de la région, comme par exemple l'accord entre Belgrade et Pristina et les progrès du Monténégro vers l'intégration euro-atlantique, en Bosnie-Herzégovine, les progrès ont cessé dans presque tous les domaines, y compris pour ce qui est de la question de son intégration à l'Union européenne. Depuis le rapport précédent du Haut-Représentant (voir S/2012/813) en novembre 2012, il n'y a guère eu de progrès dans le renforcement des institutions, le cadre constitutionnel ou l'application des réformes nécessaires.

La Bosnie-Herzégovine est à la croisée des chemins. D'une part, il y a l'Accord de Dayton, et d'autre part l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme dans l'affaire *Sejdić-Finci*. Nous croyons que l'égalité démocratique de tous les citoyens et l'égalité institutionnelle des trois peuples constitutifs sont capitales pour la viabilité et la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. À notre avis, la représentation politique et nationale ne devrait pas aboutir à une « majorisation » ethnique mais à l'octroi équilibré de droits collectifs et individuels.

Nous voudrions réitérer encore une fois le ferme appui de la Croatie à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine.

Nous espérons sincèrement que le dialogue politique et la volonté de faire des compromis produiront des résultats concrets et permettront l'entrée en vigueur de l'Accord de stabilisation et d'association entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne, ce qui constituerait une avancée notable du processus d'intégration à l'Union européenne et donnerait à la Bosnie-Herzégovine un outil supplémentaire qui l'aiderait à accélérer les processus de réforme. Nous espérons que la classe politique réussira à parvenir à un accord, montrant ainsi qu'elle place les intérêts du pays et de ses citoyens au-dessus de ceux des partis.

De plus, pour la Croatie, en tant que pays voisin, les progrès de la Bosnie-Herzégovine sur la

voie de l'accession à l'OTAN sont d'une importance capitale. En conséquence, nous appelons les dirigeants politiques du pays à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'accord politique conclu par les six partis politiques sur le règlement de la question en suspens des propriétés militaires, afin de faciliter l'application de la première phase du plan d'action pour l'accession à l'OTAN. Entre-temps, la coopération actuelle entre la Bosnie-Herzégovine et l'OTAN doit se poursuivre et se renforcer.

Le principe selon lequel certaines conditions doivent exister avant même que ne commence le processus de négociations institutionnelles n'est peut-être pas toujours applicable à la Bosnie-Herzégovine. C'est pourquoi nous préconisons une approche qui tiendrait compte des besoins existants en matière de renforcement des capacités nécessaires de prise de décisions en Bosnie-Herzégovine, en tenant compte de ses complexités spécifiques.

La Croatie est et continuera d'être prête à aider par tous les moyens possibles la Bosnie-Herzégovine sur sa trajectoire euro-atlantique, en préparant notamment l'accord sur le partenariat euro-atlantique entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine, et en tenant des pourparlers sur les impacts économiques et autres de l'accession de la Croatie à l'Union européenne le 1^{er} juillet.

Je conclurai en disant que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine relève d'abord et avant tout de la responsabilité de son propre peuple. Mais en même temps, la communauté internationale doit s'acquitter de ses responsabilités en maintenant un engagement actif et de longue haleine, ce qui est crucial pour le progrès et la prospérité de la Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Starčević (Serbie) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à saluer S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, et à le remercier pour son rapport (S/2013/263, annexe).

Mon pays a des relations stables avec la Bosnie-Herzégovine et respecte pleinement l'Accord de paix de Dayton, qui est la fondation de la stabilité de ce pays et de l'ensemble de la région des Balkans. Nous sommes attachés à l'intégrité territoriale et à la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine et croyons que son avenir doit être décidé par son peuple et ses dirigeants politiques

sans ingérence extérieure. À cette fin, nous appuierons tout accord accepté par les deux entités et les trois peuples constitutifs de Bosnie-Herzégovine.

La Serbie considère la Bosnie-Herzégovine comme l'un de ses partenaires les plus proches et est très désireuse de promouvoir des relations mutuelles au plus haut niveau possible. Nous souhaitons établir des relations de bon voisinage et œuvrerons à les promouvoir au niveau central. Nous élargirons et intensifierons la coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine et approfondirons et enrichirons nos relations avec la Republika Srpska. Depuis que de nouveaux gouvernements ont été formés dans nos deux pays en 2012, la coopération entre nous, tant au plan bilatéral qu'au sein des organisations régionales, s'est considérablement accrue, avec à la clef des résultats concrets qui ont fait de cette période récente l'une des plus dynamiques de l'histoire de notre coopération.

La Serbie est un ferme défenseur de l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Europe et du renforcement de notre coopération mutuelle dans ce processus, particulièrement en ce qui concerne l'échange de données d'expérience, le renforcement des capacités administratives et la conclusion d'accords concrets en vue de démarches conjointes et sur les moyens d'utiliser les fonds disponibles de l'Union européenne.

Nous notons que le Haut-Représentant consacre une partie importante de son rapport à l'examen du statut et du fonctionnement des institutions de la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de la Republika Srpska. Nous espérons que les obstacles internes seront surmontés et qu'un accord interne propice à la poursuite de l'intégration de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne sera conclu le plus tôt possible. La Serbie est prête à s'attaquer à toutes les questions non résolues avec la Bosnie-Herzégovine, lesquelles sont désormais notablement moins nombreuses, et ce de bonne foi et dans notre intérêt commun. Nous nous félicitons particulièrement de la position unifiée adoptée sur l'importance de contacts et d'échanges de vues directs sans médiation extérieure.

La Serbie est attachée à la stabilité et au développement global de la Bosnie-Herzégovine et elle a pris, pour sa part, un certain nombre de mesures importantes aux fins de la réconciliation régionale. En mars 2010, notre Assemblée nationale a ainsi adopté une déclaration sur Srebrenica, et dans un entretien accordé à la télévision bosnienne en avril, le Président Nikolić s'est excusé de tous les crimes commis au nom de la

Serbie, annonçant qu'il se rendrait à Srebrenica pour rendre hommage aux victimes. À cet égard, la Serbie est fermement convaincue que, au titre d'un processus de réconciliation véritable, tous les auteurs de crimes doivent être punis, quelle que soit leur appartenance ethnique.

Il nous semble particulièrement important que le processus du retour des réfugiés soit mené à bien et que le programme régional destiné à faire face aux problèmes de logement des réfugiés les plus vulnérables dans la région soit mis en œuvre de façon plus efficace, sans plus de lenteurs bureaucratiques ni exigences supplémentaires.

Mon pays considère qu'une coopération régionale intense, ainsi que la stabilité politique et économique de la région d'Europe du Sud-Est, sont des conditions

nécessaires de son développement durable. Nous avons à cœur de renforcer la coopération régionale et nous félicitons du succès de la coopération avec la Bosnie-Herzégovine, à mettre au crédit du Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, du Conseil de coopération régionale, de l'Accord de libre-échange d'Europe centrale – dont la Bosnie-Herzégovine est actuellement Présidente en exercice –, de l'Initiative de l'Europe centrale, de l'Initiative pour la région adriatique et ionienne et d'autres instances.

Le Président : Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 25.